

## EMPLOI - INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Statut d'engagement :** SO : Poste régulier ne menant pas à la permanence  
Emplois soutien sauf manuel : moins de 20 h - Emplois manuels : moins de 22 h 10

## RÉMUNÉRATION

**Échelle salariale :** Selon le corps d'emploi  
Consulter l'Annexe 1 de la convention collective nationale

*L'augmentation salariale se fait en vertu des conventions collectives. Si vous n'êtes pas au maximum de l'échelle salariale, une augmentation sera consentie à chaque 1<sup>er</sup> juillet ou 1<sup>er</sup> janvier selon votre situation. Cependant, les emplois de soutien manuel ont un taux unique.  
L'augmentation salariale de l'échelle de traitement se fait au 1<sup>er</sup> avril de chaque année.*

## AVANTAGES SOCIAUX MONNAYÉS

### Avantages en compensation monétaire pour les vacances :

Votre taux de traitement est majoré de 8,77 % pour tenir lieu des vacances.

À partir de la 15<sup>e</sup> année d'ancienneté, ce pourcentage augmente graduellement jusqu'à la 19<sup>e</sup> année, et ce, jusqu'à un maximum de 11,21 %.

### Avantages en compensation monétaire pour les jours fériés et les assurances :

Votre taux de traitement est majoré de 12,13 % pour tenir lieu de ces avantages.

## RÉGIME DE RETRAITE

Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics [RREGOP](#)

## SYNDICAT

Syndiqué – CSN / avec cotisations syndicales

Syndicat du personnel de soutien des Sommets (SPS)

## SECTEUR DU SOUTIEN GÉNÉRAL (TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET MANUEL)

Lors de la période de fermeture estivale, vous serez en congé sans traitement.

**Horaire d'été :** Selon un moment établi durant l'été, il est possible de terminer à 12 h 30 les vendredis, sans perte de traitement

## SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

Vous êtes mis à pied après la dernière journée de classe des élèves en juin.

### Congés obligatoires sans traitement :

Fête du Travail, Action de Grâce, 10 jours aux Fêtes, semaine de relâche, Vendredi Saint, Lundi de Pâques et fête des Patriotes.

À ces journées s'ajoutent les journées suivantes pour les préposés aux élèves handicapés :

Première journée pédagogique de novembre, pédagogique du retour du congé des Fêtes et journée pédagogique du retour de la relâche.

## SECTEUR DES SERVICES DE GARDE ET DES MILIEUX SCOLAIRES

Vous êtes mis à pied en juin vers la fin des classes.

Vous pourriez avoir droit à une prime de stabilisation si vous répondez aux critères d'un horaire brisé dans votre emploi au SDG.

### Congés obligatoires sans traitement :

Fête du Travail, Action de Grâce, 10 jours aux Fêtes, semaine de relâche, Vendredi Saint, Lundi de Pâques et fête des Patriotes.

## PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Le PAE est un service confidentiel d'aide et de consultation professionnelle offert aux employés qui éprouvent des difficultés ou qui ont besoin de soutien.

Il vous est offert 4 heures de services gratuits d'un professionnel par année scolaire.